

Volet B - Suite

Monit

Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acteRé
vé
Mo

22140679

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

16 NOV. 2022

AU PARQUET GÉNÉRAL

N° d'entreprise : 0475.845.376

Dénomination(en entier) : **Le Chat Botté**

(en abrégé) :

Forme juridique : **ASBL**Siège : **Rue Sainte Wivine 15 A, à 1315 Sart-Risbart****Objet de l'acte** : **Mandat du Commissaire réviseur, révision de la durée des mandats des administrateurs**

Extraits du procès-verbal de l'Assemblée générale du 31 août 2020

Mandat du commissaire réviseur

Le mandat du cabinet de réviseur Callens, Pirenne, Theunissen & Co, sis à l'Avenue de Tervueren 313 à 1150 Bruxelles vient à échéance le 31 août 2020 à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice social 2019.

L'Assemblée générale choisit à l'unanimité de ses membres présents ou représentés le Cabinet F.C.G. Réviseurs d'Entreprises S.R.L. sis Rue de Jausse 49 - 5100 Naninne. Le cabinet dirigé par Nicolas Butacide exercera le mandat de commissaire aux comptes pour les trois prochaines années. Les exercices comptables concernés iront donc de 2020 à 2022.

Révision de la durée des mandats des administrateurs et renouvellement des mandats

Dans l'article 26 du Titre VII La composition du Conseil d'Administration, afin de se mettre en accord avec la nouvelle législation sur le Code des Sociétés et des Associations, le texte « *Le mandat d'administrateur, en tout temps révocable par l'Assemblée Générale, est illimité.* » est remplacé par « *Le mandat d'administrateur, en tout temps révocable par l'Assemblée Générale, est d'une durée de six ans renouvelable.* »

Les mandats d'administrateurs de :

- Philippe Bodart
- Philippe Mestdag
- Régine Delacroix-Deliens
- Christian Daillet
- Baudouin le Hardy de Beaulieu
- Michel Mercier

sont renouvelés pour une période de six ans à dater de ce 31 août 2020.

Philippe Bodart

Président

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/11/2022 - Annexes du Moniteur belge